



**République Française**  
**Département des Alpes- Maritimes**  
**Ville de TENDE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2022**

**Extrait du**  
**registre des délibérations du conseil municipal**  
**Session ordinaire du 14 janvier 2022**

**L'an 2022 le quatorze Janvier à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 7 janvier 2021, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.**

**Étaient Présents :**

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Marilene DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Cyrille LEJA - Caroline FRANCA - Palmyre FIORANI - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - Patricia ALUNNO - FRANCOISE VADA

**Pouvoirs :**

Maryse CASTELLANI à Marguerite CARBONI - Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO

**Absents excusés :**

Daniel VAISSIERE

**Madame Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2022\_18**

**Objet :ADMINISTRATION GENERALE- TRAVAUX LAVOIR ST ROCH - APPROBATION DU COÛT ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que le lavoir Saint Roch, propriété communale, est un bâtiment de grand intérêt patrimonial. Cet édifice présente toutefois des désordres liées à des problèmes d'infiltration notamment en façade Nord. Il convient donc de réaliser des travaux qui permettront d'assainir le bâtiment, permettant ainsi d'en assurer la pérennité.

Un devis a été demandé à l'entreprise SMBR et le montant des travaux s'élève à 29 516,86 € HT soit 35 420,23 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont éligibles à l'aide exceptionnelle de la principauté de Monaco pour les communes sinistrées de la tempête ALEX.

Le plan de financement prévisionnel (hors taxes) est le suivant :

**AR Prefecture**

006-210601639-20220114-2022\_18-DE

Reçu le 17/01/2022

Publié le 17/01/2022

-Département des Alpes-Maritimes : 30 %

-Principauté de Monaco : 70 %

: ~~8 855,00 €~~

: 20 661,00 €

*Le conseil municipal, l'exposé de M. le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide :*

- d'approuver le nouveau montant de l'opération estimé à 29 516,86 € HT.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que décrit ci-dessus
- d'autoriser le Maire à solliciter la subvention départementale
- d'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

***Adoptée à l'unanimité***

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.*

*Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :